

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

N° : R-4177-2021

ÉNERGIR, s.e.c., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « **Énergir** »)

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ
(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33
DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, **MARTIN LABERGE**, directeur exécutif, Cybersécurité, gouvernance et risques TI, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi d'Énergir et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. Énergir est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Énergir dépose, sous pli confidentiel, les informations caviardées contenues à la réponse à la question 1.1 de la pièce Énergir-F, Document 6 (ci-après « **Informations confidentielles** »);
4. Les Informations confidentielles présentent l'évolution des dépenses d'exploitation d'Énergir en matière de cybersécurité des années 2018-2019 à 2020-2021;
5. Les Informations confidentielles sont des renseignements de nature sensible pour la sécurité et l'intégrité du réseau informatique d'Énergir qui, si elles sont divulguées au public, pourraient mettre en péril ses opérations et ainsi lui causer un préjudice, le tout au détriment de l'ensemble de la clientèle;
6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations confidentielles pour une durée de dix (10) ans;
7. En effet, Énergir considère qu'au terme de cette période, les informations dont elle demande la confidentialité seront devenues obsolètes et sans intérêt du point de vue de la cybersécurité;
8. À ma connaissance, tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ PAR MOYEN TECHNOLOGIQUE, à Terrebonne, le 21 janvier 2022.

Martin Laberge

MARTIN LABERGE

AFFIRMÉ SOLENNELLEMENT devant moi,
à Montréal, ce 21^e jour de janvier 2022

M Beauvais

Mélanie Beauvais, 181625
Commissaire à l'assermentation pour le Québec

